

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille neuf, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Catherine JONCOUR, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline BARBOTTE

Pouvoirs : Bernard ANSELMINO, pouvoir à Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Marc ROSSET, pouvoir à Georges ZANARDI
Martine KOHLY, pouvoir à Marcel LAMBERT
Jannick CARIOU, pouvoir à Monique HILAIRE

Absent excusé : Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 25 mai 2009

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire, avant d'ouvrir la séance de ce Conseil Municipal tient à saluer la mémoire de Monsieur Georges FRANCILLON qui fut Conseiller Municipal de 1989 à 1995.

A sa demande une minute de silence est respectée par toute l'assistance.

AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 115/2009 – CINEMA
BEL'DONNE**

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marc LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Allevard dans une délibération en date du 1^{er} décembre 2008 a confié à la société Féliciné SARL l'exploitation et la gestion du cinéma Bel'donne.

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, il a été prévu que la totalité des droits acquis auprès du Centre National de la Cinématographie (droits générés par le versement de la taxe spéciale additionnelle perçue sur les usagers) sera gérée par l'exploitant.

Cela a ainsi permis à la société Féliciné de procéder aux travaux.

Monsieur LAMBERT indique que ces travaux ont été acquittés par la société Féliciné pour un montant total de 13 842 € H.T.

Ceux-ci ont été subventionnés à hauteur de 90 % par le C.N.C.

Il reste donc à la commune d'Allevard, en sa qualité de propriétaire du cinéma à rembourser à la société Féliciné la somme de 1 384,20 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à la société Féliciné la somme de 1 384,20 € H.T.

Vote : unanimité

Délibération n° 116/2009 – <u>ECOLE DE MUSIQUE NOEL REVOL : TARIFS 2009/2010</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2009/2010

	<u>Résident</u>	<u>Non résident</u>	<u>QF<510 € (résident)</u>
Formation musicale	50 €	175 €	30 €
Formation instrumentale	85 €	520 €	40 €
Location d'instrument	95 €	220 €	50 €
Piano	225 €	550 €	150 €

Réduction de 32 € pour les musiciens de l'Harmonie sur la somme totale due.

Possibilité donnée aux familles de payer par trimestre (soit au total 3 trimestres).

Il fixe le tarif suivant : Enfant Allevardin dont les deux parents sont au chômage ou au R.M.I. : 14 € par trimestre.

Il fixe également les tarifs pour les familles nombreuses résidentes (plus de 2 enfants) :

- Formation musicale : 35 €
- Formation instrumentale : 60 €
- Location instrument : 67 €
- Piano : 170 €

Le Conseil Municipal accepte le paiement par chéquier jeunes et par la carte M'RA.

Il précise que l'inscription pour l'année scolaire 2009/2010 sera définitive qu'après régularisation des impayés de l'année précédente et indique que les frais d'inscription sont à payer en début d'année scolaire ou le cas échéant du trimestre.

Vote : unanimité

Monsieur Hervé CASSAR salue cette délibération dont il n'est pas étranger.

Monsieur le Maire lui répond en indiquant que la qualité d'une majorité est d'écouter son opposition et que se respecter et travailler ensemble est la meilleure façon de respecter les Allevardins.

Délibération n° 117/2009 – ECOLE DES ARTS : TARIFS

Rapporteur : Annie SERVANT

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2009/2010

	<u>Enfant</u>	<u>Adulte</u>
- Quotient familial inférieur ou égal à 510 € (résident)	30,00 €	40,00 €
- Quotient familial supérieur à 510 € (résident)	60,00 €	99,00 €
- Non résident	120,00 €	210,00 €

- Possibilité donnée aux familles de payer par trimestre
- Réduction de 30 % pour les familles nombreuses résidentes.

Il précise que l'inscription pour l'année scolaire 2009/2010 sera définitive qu'après régularisation des impayés de l'année précédente et indique que les frais d'inscription sont à payer en début d'année scolaire ou le cas échéant du trimestre.

Vote : unanimité

Délibération n° 118/2009 – TARIFS CANTINE : ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Rapporteur : Monique HILAIRE

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2009/2010 :

- 2 € le repas lorsque le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 510 € pour les familles résidentes
- 3,50 € le repas pour les familles nombreuses résidentes lorsque le quotient familial est supérieur à 510 €
- 5 € le repas lorsque le quotient familial mensuel est supérieur à 510 €
- 9 € le repas pour les familles non résidentes à Allevard.

Il précise que le Centre Communal d'Action Sociale examinera au cas par cas les demandes des familles dont le quotient familial est inférieur à 510 €.

Vote : 24 voix pour

2 abstentions (Laurence FALL-GUILLOT, Catherine JONCOUR).

Monsieur Hervé CASSAR, après avoir remercié pour le travail effectué par Madame Monique HILAIRE et le Conseil Municipal, tient à rappeler que sa liste n'approuve pas le mode de gestion actuelle de la cantine.

Monsieur le Maire lui répond que l'objectif du Conseil Municipal est que ce service public dispose d'un seul lieu de restauration.

RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régional des Comptes concernant la gestion de la commune d'Allevard pour la période 2001-2006 a été transmis à tous les conseillers municipaux et a été mis en ligne sur le site internet, présente à l'assemblée les grandes lignes de ce rapport.

Les deux remarques principales de la Chambre Régionale des Comptes portent sur la charge de la dette et la situation de la SAEM du Domaine Thermal dont la commune est actionnaire majoritaire.

En réponse à cette présentation, Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal rappelle que les élus de l'opposition n'ont pas voté le budget car ceux-ci ne voulaient pas cautionner les résultats de la gestion précédente.

Après avoir rappelé que l'endettement de la commune s'élève au 01 janvier 2009 à 20 millions d'euros, il indique que la commune est en grande difficulté voire en cessation de paiement et que la situation financière s'est dégradée avec une charge fiscale élevée.

Monsieur le Maire s'insurge contre les propos tenus par Monsieur ROUSSET qu'il juge excessifs et de nature à inquiéter sans motif la population.

Monsieur le Maire lui répond également que l'endettement de la commune est passé de 7 millions d'euros en 2001 à 20 millions d'euros en 2009 et que pendant cette période la collectivité a investi 27 millions d'euros.

En sa qualité de ville thermale, la commune a investi de 1997 à 2009, 27 471 000 euros pour maintenir et développer l'activité thermale.

En sa qualité de ville touristique de 2001 à 2007, la commune a investi au Collet la somme de 2 731 963,46 euros :

Acquisitions remontées mécaniques

2001 – Télésiège des Plagnes : 236 480,74 €

2001 – 10 téléskis : 211 851,98 €

2001 – Eclairage nocturne : 236 480,74 €

2009 – Bâtiment et matériel : 700 000,00 €

Subventions d'investissement

De 2003 à 2008 – Participation télésiège des Tufs : 1 067 150,00 €

Financement déficit

2007 – Déficit : 280 000,00 €

Aussi, Monsieur le Maire assume cet endettement car il a permis à la commune, à la fois de soutenir les deux piliers de son économie, et également par le biais d'investissements d'offrir aux Allevardins des conditions de vie plus agréables.

Les travaux effectués pendant cette période se sont traduits par un recours à l'endettement, inférieur à l'investissement. Mais il est naturel d'emprunter, c'est-à-dire de faire partager aux contribuables pendant 20 ans, le coût d'investissements qui dureront 30, 40, 50 ans.

Monsieur le Maire indique qu'au 01 janvier 2009 l'endettement par Allevardin s'élève à la somme de 5 158 euros.

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD précise qu'au titre de citoyen français, chaque Allevardin a une dette de 22 100 euros.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que dans ce rapport aucune malversation aucun détournement de fonds, aucune irrégularité administrative n'ont été constatés par la Chambre et que depuis 1989 il respecte scrupuleusement les recommandations en matière de légalité.

Madame Sylvie URSELLA après avoir rappelé que la liste Allevard Action Citoyenne est très attachée à la réussite thermale (vote à l'unanimité du plan thermal) indique qu'il sera peut être nécessaire de s'endetter plus dans le but de mettre en place une diversification.

Suite à la remarque de Monsieur CASSAR contre l'absence d'un bas de laine, Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire, lui rétorque que ces propos sont inexacts puisque la commune est propriétaire de parts sociales et peut faire face sans emprunt à des charges inattendues.

ECONOMIE

Délibération n° 119/2009 – TRAVAIL SAISONNIER : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Rapporteur : Jean de la CRUZ

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint chargé du Développement Economique fait part de la demande de dérogation au repos dominical sollicitée collectivement par la Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs pour ses adhérents travaillant dans les stations de l'Isère et employant du personnel saisonnier.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, en application des dispositions de l'article L. 3132-25 du code du travail, à cette demande de dérogation au repos dominical afin d'autoriser les entreprises des sports et de loisirs d'employer leurs salariés du dimanche 28 juin au dimanche 06 septembre 2009 inclus.

Vote : unanimité

Délibération n° 120/2009 – MOTION POUR LES 29 SALARIES DU GROUPE ALMECO A GONCELIN

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Installée depuis plus de quarante ans sur notre commune, une société de transformation d'aluminium a été l'employeur de nombreux Goncelinois et habitants des communes environnantes. Elle est aujourd'hui en difficulté.

Sur le site de Goncelin, la société, filiale du groupe italien ALMECO, emploie 65 personnes qui produisent des bandes d'aluminium pour le marché d'applications optiques d'éclairage public.

Ce groupe exerce la même activité en Italie et a décidé de rationaliser sa production en spécialisant le site de Goncelin sur certaines applications, ce qui conduit à transférer les autres productions vers l'usine italienne.

Au cours de la première réunion du Comité d'Entreprise avec la Direction il a été annoncé la suppression ou la transformation de 29 postes qui concerne la production, l'administration et l'encadrement.

Le licenciement de ces 29 salariés ne peut laisser indifférent le Conseil Municipal d'Allevard.

Et par cette motion, il demande aux dirigeants du groupe ALMECO de bien vouloir donner des explications sur cette décision et de reconsidérer leur position.

Vote : unanimité

Délibération n° 121/2009 – PASSAGE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE MUSEE JADIS ALLEVARD ET L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ALLEVARD

Rapporteur : Annie SERVANT

Le Musée Jadis Allevard demande l'autorisation de signer une convention de prestation avec l'Office de tourisme du pays d'Allevard.

En effet, l'Office de Tourisme du pays d'Allevard est autorisé à promouvoir et à vendre des produits touristiques sur son territoire de compétence. Chaque prestataire touristique de ce territoire a la possibilité d'intégrer cette démarche par la signature d'une convention, ce que le musée souhaite faire.

Une convention a été établie dont une copie est jointe ici.

La demande de délibération porte sur l'autorisation pour le musée de signer cette convention avec l'Office de Tourisme du pays d'Allevard.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la signature d'une convention de prestation de service entre le musée Jadis Allevard et l'Office de tourisme du Pays d'Allevard.

Vote : unanimité

Monsieur Hervé CASSAR propose que lors d'un prochain Conseil Municipal soit effectué un point sur l'office de tourisme.

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 122/2009 – <u>BERGERIES</u> <u>DU COLLET</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard indique que par délibération en date du 18 juin 2001 le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec l'association des Amis de Notre Dame des Laux un nouveau bail concernant les bergeries du Collet aux conditions suivantes :

- durée 9 ans
- loyer annuel : 500 Francs

Ce bail prenant fin le 31 mai 2010, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un nouveau bail aux conditions suivantes :

- durée : 9 ans
- loyer annuel : 365 € indexé annuellement sur l'évolution des prix.

Le Conseil Municipal décide de conclure avec l'association des Amis de Notre Dame des Laux un nouveau bail concernant les bergeries du Collet aux conditions suivantes :

- durée : 9 ans
- loyer annuel : 365 € indexé annuellement sur l'évolution des prix.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir

Vote : unanimité

Délibération n° 123/2009 – <u>IMPLANTATION D'UN RELAIS ROUTE</u> <u>DU MOLLARD</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que dans une délibération en date du 26 janvier 2009, il avait été proposé au Conseil Municipal, dans le but de permettre à tous les habitants de Pinsot et de la Chapelle du Bard de bénéficier du service internet haut débit, l'installation de deux relais sur le territoire communal.

Or pour des raisons techniques, il est nécessaire d'installer un des deux relais au Mollard à proximité de la borne à incendie (au lieu de la route du Glapigneux à proximité de la voie communale)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société ALSATIS.

Vote : 19 voix pour

7 abstentions (Laurent FALL-GUILLOT, Annie SERVANT, Pascal CROIBIER, Georges ZANARDI, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA)

TRAVAUX

Délibération n° 124/2009 – <u>CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE : AVENANTS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 24 mars 2009 à 14 heures a émis un avis favorable à la signature d'avenants concernant le lot n° 15b (équipement sportif)

En effet le code des marchés publics stipule que la commission d'appel d'offres doit se réunir pour examiner les avenants supérieurs à 5 %.

Lot n° 15b

Marché initial : 17 600,00 € H.T.
Avenant n° 1 : 2 570,80 € H.T.
Avenant n° 2 : 2 042,60 € H.T.
Total : 22 213,40 € H.T.
Soit une augmentation de 26,21 % du marché initial.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente également au Conseil Municipal le projet d'avenant à intervenir (avenant inférieur à 5 % du marché initial).
Cela concerne le lot n° 11

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir concernant le marché négocié relatif à la construction de la nouvelle salle polyvalente « les Pléiades »

Vote : 22 voix pour

4 abstentions (Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Louis ROUSSET, Caroline BARBOTTE)

Délibération n° 125/2009 – <u>TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
---	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure MAPA (marché à procédure adaptée) la Commune d'Alleverd a lancé une consultation concernant les travaux de grosses réparations et aménagement de

voirie et réseaux divers. Dans le cadre de ce marché à bon de commande la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le mercredi 03 juin 2009 a décidé de retenir les entreprises suivantes après analyse de leur bordereau de prix :

Lot 1 : voirie (bordures, concassé, enrobé, bi-couche, mises à niveau) : l'entreprise SACER
Lot 2 : terrassement, démolition, réseaux, maçonnerie : l'entreprise SMED

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bon de commande avec :

- l'entreprise SACER pour le lot 1
- l'entreprise SMED pour le lot 2.

Vote : unanimité

Monsieur le Maire remercie Monsieur Georges ZANARDI pour avoir rendu cette délibération possible car l'objectif était de permettre aux entreprises locales de concourir.

Délibération n° 126/2009 – <u>NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd indique que le nettoyage des bâtiments communaux est assuré par la société SHEP.
Or, suite à une décision du Tribunal de Commerce la société COFRANETH a racheté le fonds de commerce de la société SHEP à compter du 19 mai 2009.

Le Conseil Municipal prend acte du fait que la société COFRANETH assure à compter du 19 mai 2009 le nettoyage des bâtiments communaux.

Vote : unanimité

Délibération n° 127/2009 – <u>VERIFICATION ET ENTRETIEN COURANT DES POTEAUX D'INCENDIE</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
---	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal indique que la commune d'Alleverd dispose sur son territoire d'un système de protection contre l'incendie de 97 poteaux d'incendie alimentés par le réseau de distribution publique d'eau potable.
La collectivité a l'obligation légale d'assurer le bon fonctionnement de son système de protection contre l'incendie.

Monsieur le Conseiller Municipal rappelle que dans une délibération en date du 26 avril 2004 le Conseil Municipal avait confié la vérification et l'entretien de ces poteaux d'incendie à la Société VEOLIA pour une durée de 5 ans avec une possibilité de reconduction une fois pour une durée de 2 ans.

Ce contrat est arrivé à échéance le 09 juin 2009.

Aussi, Monsieur Georges ZANARDI propose de le reconduire pour une durée de 2 ans.

Ces travaux comprennent :

- le graissage des pièces en mouvement
- la vérification du fonctionnement des purges
- le resserrage et le remplacement éventuel des boulons de fixation du poteau
- la numérotation adéquate sur chaque poteau incendie

La rémunération forfaitaire en valeur de base au 1^{er} janvier 2009 est fixée à 34,37 € H.T. par poteau et par essai.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la société VEOLIA concernant la vérification et l'entretien courant des poteaux d'incendie.

Vote : 23 voix pour

3 abstentions (Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Virginie LAGARDE, Louis ROUSSET)

<u>Délibération n° 128/2009 – DEMANDE D'AIDE POUR LA MESURE 323C DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL HEXAGONAL INTITULE « DISPOSITIF INTEGRE EN FAVEUR DU PASTORALISME POUR LES INFRASTRUCTURES PASTORALES »</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
--	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : **Aménagement de l'accès de Veyton / Périoule et débroussaillage à Périoule.**

Le programme de ces travaux, dont le coût prévisible est estimé à 31 603 € H.T., sera inscrit au titre de l'année 2009.

Le Conseil Municipal décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs :

- Europe – Conseil Régional Rhône-Alpes – Conseil Général de l'Isère – autres –

Il sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral.

Le maître d'ouvrage s'engage à conserver la vocation pastorale des travaux engagés pendant au moins 10 ans.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 129/2009 – AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'ALPAGE DE VEYTON / PERIOULE ET DEBROUSSAILLAGE A PERIOULE : ADOPTION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
--	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal présente aux membres du Conseil Municipal la convention d'assistance technique de la Fédération des Alpages de l'Isère pour l'opération d'amélioration pastorale suivante :

Aménagement de l'accès à l'alpage de Veyton / Périoule et débroussaillage à Périoule

- budget CR 2009 –

Le montant de la rémunération de l'assistance technique de la Fédération des Alpes de l'Isère équivaut à 8 % du montant total éligible subventionnable des travaux prévus dans l'A.P.S. soit 2 528 €.

Monsieur le Conseiller Municipal rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant de cette assistance technique est inclus dans le montant de l'investissement ; à ce titre, cette prestation est subventionnée ; les justificatifs de la dépense seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil Municipal approuve cette convention d'assistance technique.

Vote : unanimité

Délibération n° 130/2009 – <u>RECONSTRUCTION</u> <u>COLLEGE FLAVIUS VAUSSENAT :</u> <u>MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE</u> <u>PROVISOIRE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que le réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois sera opérationnel en juillet 2010.

Le nouveau collègue, dont l'ouverture est prévue à la rentrée des vacances de Toussaint 2009, devait être alimenté par ce réseau de chaleur.

Aussi une solution transitoire doit être trouvée.

C'est pourquoi, le Conseil Général a décidé de mettre en place une chaufferie provisoire au fioul.

Le Conseil Général souhaite pour des raisons de sécurité que cet équipement soit installé sur le parking de la piscine (emprise au sol de 320 m²).

Le réseau primaire définitif servira à l'alimentation de la sous station du collège.

Le Conseil Municipal autorise l'installation de cette chaufferie provisoire au fioul sur le parking de la piscine.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 131/2009 – <u>PERSONNEL</u> <u>COMMUNAL : MODIFICATION DU</u> <u>TABLEAU DES EFFECTIFS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal félicite Monsieur Régis GENNARO pour sa réussite au concours d'agent de maîtrise.

Il décide de modifier le tableau des effectifs :

Service technique :

Suppression de poste :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Création de poste :

- un poste d'agent de maîtrise

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 132/2009 – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS D'ALLEVARD : CONVENTION A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes d'Allevard, Saint Pierre d'Allevard, la Chapelle du Bard, Morétel de Mailles avaient décidé de créer en 2002 le relais d'assistantes maternelles.

Ce service public intercommunal fournit aux assistantes maternelles un service d'animation, une assistance administrative et un soutien.

Il contribue également à la socialisation de l'enfant.

Madame HILAIRE précise que, bien que le financement soit intercommunal, à ce jour aucune convention n'avait été rédigée.

Aussi, Madame l'Adjointe au Maire souhaite formaliser par un acte juridique l'existence et les modalités de financement du Relais Assistantes Maternelles.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir concernant le Relais Assistantes Maternelles du Pays d'Allevard.

Il indique que pour des raisons administratives, Madame Nathalie BORRAS, animatrice du R.A.M., employée à temps partiel (70 %) est un agent de la commune d'Allevard.

Le Conseil Municipal décide que le temps de travail de Madame Nathalie BORRAS, passera de 70 % à 80 % à compter du 1^{er} septembre 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir à compter du 1^{er} septembre 2009.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

<u>Délibération – MUSEE : CHANGEMENT DE TARIFICATION</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Reporté

<u>Délibération n° 133/2009 – VENTE A LA BOUTIQUE DU MUSEE D'ALLEVARD DE BROCHURES LIEES AUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Le Musée Jadis Allevard a publié des brochures dans le cadre de ses deux dernières expositions temporaires. Ces publications reprennent les textes des expositions et sont illustrées par des objets et documents qui étaient présentés au musée. L'objectif de ces

brochures est de pérenniser les connaissances et le savoir accumulés lors de la réalisation d'une exposition. En effet, l'exposition une fois démontée est oubliée, la brochure permet d'en conserver une trace.

Dans un souci de rentabilité, le musée souhaite vendre ces brochures à l'accueil aux tarifs suivant :

- « *L'Alvardine, histoire d'une ganterie en pays d'Allevard* » : 7 euros
- « *14-18 en pays d'Allevard* » : 6 euros

La demande de délibération porte sur l'autorisation pour le personnel du musée de vendre ces brochures à l'accueil aux tarifs indiqués.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la vente des brochures « L'Alvardine, histoire d'une ganterie en pays d'Allevard » et « 14-18 en pays d'Allevard » à l'accueil du musée.

Vote : unanimité

Délibération n° 134/2009 – REHABILITATION ET AMENAGEMENT EN RESERVES DE LA TOUR DES DECORS (parc thermal)	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire, rappelle que la Commune d'Allevard a décidé de réhabiliter l'ancien casino du parc thermal, dont la tour des décors située à proximité, dans le but d'accueillir le nouveau musée et ses annexes.

La tour des décors, saine et vide aujourd'hui, est emblématique de l'âge d'or du thermalisme Allevaradin. Sa réhabilitation permettrait d'une part de le valoriser et de le sauvegarder et d'autre part, d'y installer les réserves du musée d'Allevard.

En effet, les réserves actuelles du musée dans la maison des Forges ne permettent pas une conservation optimale des collections et il devient urgent de trouver un autre emplacement pour assurer la pérennisation du patrimoine muséal Allevaradin.

La demande de délibération porte sur les travaux de réhabilitation de la tour des décors et l'aménagement dans cette dernière des réserves du musée.



Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de réhabilitation de la tour des décors et son aménagement en réserves pour le musée et adopte le plan de financement.

Vote : 25 voix pour

1 abstention (Georges ZANARDI)

Délibération n° 135/2009 – <u>SALLE LA PLEIADE – SPECTACLES : TARIFS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée la Culture présente au Conseil Municipal les deux premiers spectacles qui doivent avoir lieu le 23 juillet et le 05 août 2009.

Le 23 juillet 2009 : spectacle intitulé « Train de Vie ».

Le 05 août 2009 : spectacle intitulé « L'amour mise en bouche »

Elle propose également au Conseil Municipal la tarification.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec la Compagnie TA2 File (spectacle du 23 juillet 2009) et avec la Compagnie CICERIOWE (spectacle du 05 août 2009)

Il fixe les tarifs :

- Train de vie : entrée : 7 € adulte
4 € enfant (moins de 12 ans)

- L'amour mise en bouche : entrée : 7 € adulte
5 € enfant (moins de 12 ans)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer la régie de recette et à nommer le régisseur.

Vote : unanimité

Délibération n° 136/2009 – <u>PROJET « MUSIQUE ET CINEMA »</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire, le Conseil Municipal décide, dans le but de permettre la finalisation du projet « Musique et cinéma » à l'école élémentaire, de prendre en charge la dépense de 600 €.

Il indique que le mandatement s'effectuera sur la base de présentation de la facture.

Vote : unanimité

Délibération n° 137/2009 – <u>LA MIRANDE EN FETE » : CONTRAT A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Virginie LAGARDE
--	--------------------------------------

Mademoiselle Virginie LAGARDE, Conseillère Municipale propose au Conseil Municipal de signer le contrat à intervenir avec la Société Nautic Sport dans le cadre de l'animation « initiation kayak », organisée par la commission municipale des sports, prévue le mercredi 1^{er} juillet 2009 au lac de la Mirande.

Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 350 euros T.T.C :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société Nautic Sports pour un montant de 350 euros T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 138/2009 – <u>BOURSE</u> <u>JEUNE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard présente au Conseil Municipal le projet de Monsieur Pierre BORGHI, âgé de 26 ans qui souhaite participer à une mission humanitaire au Senegal avec l'Association UrbaDTK.

Le Conseil Municipal décide d'aider à la réalisation de cette mission en versant une subvention de 500 € à Monsieur Pierre BORGHI.

Vote : unanimité

Délibération n° 139/2009 – <u>SUBVENTION</u> <u>EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale Boules d'Allevard.

Cette aide a pour but de participer au financement des frais de participation de Monsieur BERTONI au Championnat de France, 4^{ème} division lyonnaise.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale Boules d'Allevard.

Vote : 25 voix pour
1 abstention (Pascal CROIBIER)

DIVERS

Délibération n° 140/2009 – <u>AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE</u>	Rapporteur : Jean de la CRUZ
--	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique que Monsieur Jean-Marie CHARDON, agissant en qualité d'actionnaire de la SAEM du Domaine Thermal a assigné la commune d'Allevard en sa qualité de Président Directeur Général de la SAEM du Domaine Thermal devant le Tribunal de Commerce de Grenoble.

Monsieur le Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de confier à Maître COUTTON, avocat, la défense des intérêts de la commune d'Allevard dans cette affaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble, et décide de confier à Maître COUTTON, avocat la défense des intérêts de la commune d'Allevard auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Vote : unanimité

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location à intervenir avec la SECAP concernant la machine à affranchir pour un montant trimestriel de 173,66 € T.T.C.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

En réponse aux questions posées par les membres de la liste Allevard Action Citoyenne

1) Monsieur le Maire indique qu'il a autorisé un chef d'entreprise Allevardin à tenir une réunion d'information sur les économies d'énergie et que cela pouvait entraîner un mélange des genres avec l'initiative communale.

Il est également favorable à la tenue de journée d'information.

2) Suite à l'organisation du marché le dimanche, Monsieur Hervé CASSAR souhaite l'organisation d'une réunion de la commission ADHOC

3) Concernant le projet situé avenue de Savoie du promoteur TRIGNAT, Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucun interlocuteur n'a été trouvé concernant la création d'une petite unité de vie pour personnes âgées.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50.

Fait à Allevard,
Le 13 juillet 2009
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD